

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3556>

**EN BREF NÂ°641 :**  
**Informations sur les**  
**prochaines élections au**  
**Comité national de la**  
**recherche scientifique**

Date de mise en ligne : mercredi 20 novembre 2024

- PUBLICATIONS - En Bref -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# Informations sur les prochaines élections au Comité national de la recherche scientifique

Les élections aux Sections du "Comité national" (CoNRS) sont un moment important de la vie scientifique au sein de nos laboratoires de recherche, et en particulier pour le CNRS. Les agent.es ingénieur.es et technicien.nes constituent le Collège C, pour lequel 3 élu.es C font partie intégrante de chacune des Sections.

Ces Sections jouent un rôle majeur dans le recrutement et la carrière des chercheurs, mais elles ont d'autres rôles qui concernent au premier chef les ingénieur.es et technicien.nes :

- un rôle d'évaluation des laboratoires. Même s'il a été amoindri depuis l'existence de l'AERES<sup>1</sup> puis du HCERES<sup>2</sup>, ce rôle persiste néanmoins ([Comité national de la recherche scientifique et instances d'évaluation des organismes de recherche : les élues et élus du collège C sont en colère" 9 novembre 2023](#) et <https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3553>). Les élu.es C peuvent intervenir pour faire prendre en compte la situation des personnels techniques des unités de recherche. Dans certaines Sections, ils et elles peuvent être amenés à se rendre dans les laboratoires pour faire leurs propres rapports à la Section.
- un rôle de dialogue et d'interpellation avec la direction des instituts sur la politique menée par ces dernières et sur les questions d'emplois ou les questions budgétaires. Une fois par mandat, les Sections établissent un rapport de conjoncture sur l'état de leur discipline.
- les élu.es C sont amenés à participer aux concours externes comme internes où, dans les jurys, ils/elles sont garant.es de l'intégrité des procédures, rôle important dans le cadre de recrutement de fonctionnaire d'État amené à exercer dans la recherche scientifique.

Dans une situation où les contours, les dénominations et surtout les numéros des Sections vont un peu changer par rapport à la situation actuelle, [la direction générale déléguée à la science \(DGDS\) appelle tous les agents à s'inscrire](#) dans la Section de leur choix avant le 8 décembre.

Le SNTRS-CGT, première organisation dans le collège C lors des élections de 2021, vous alerte :

Le choix de la Section pour les ingénieur.es et technicien.nes n'est pas anodin :

- pour les agent.es exerçant au sein d'une unité, le choix doit correspondre au rattachement ou à l'un des rattachements de leur unité,
- pour les agent.es exerçant hors unité de recherche, notamment dans les Moyens Communs, le choix peut dépendre de plusieurs facteurs, comme l'affinité scientifique de l'agent.e, par exemple. La direction du CNRS peut aussi éventuellement répartir les agent.es exerçant hors unité de recherche, de façon aléatoire dans les différentes Sections.

Au-delà du 8 décembre, il pourrait être procédé à des rattachements automatiques qui ne conviendraient pas à vos situations. Il est donc vivement conseillé de procéder à son choix de Section avant cette date. A défaut, il sera encore possible, en principe, de changer les choses, après la publication de la liste électorale provisoire prévue début février 2025, mais sans garantie de succès.

Nous vous invitons à demander à votre direction d'unité ou à votre responsable de service, l'organisation d'une AG d'information sur ce sujet, ou à vous rapprocher de militant.es du SNTRS-CGT qui pourront vous renseigner sur les meilleurs choix à faire.

Glossaire :

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

HCERES : Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.



**En Bref NÂ°641 du 20 novembre 2024**